

Directrice de publication :
Marianne BARRÉ
Abonnement :
inclus dans la cotisation
Impression : SNMSU

Commission paritaire :
0210 S 06752

ISSN :
1770-5347

Siège administratif :
SNMSU-UNSA Éducation
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
Tél. 01 58 46 14 80
Courriel : snmsu@unsa-education.org

N° 101
Juin
2018

édito

Une CAPN qui nous mettra (un peu) de baume au cœur

Cette fin d'année scolaire va être marquée par la promotion en hors classe d'environ 91 médecins pour l'année 2017 et 77 pour l'année 2018, puisque le taux de promotion pour l'accès à la hors classe pour les années 2017 à 2020 est fixé à 16,5% par l'arrêté du 8 mars 2018. Cela va permettre une progression de carrière à un nombre conséquent de médecins qui stagnaient, souvent depuis plusieurs années, en haut de la 1^{ère} classe.

Dans sa déclaration préalable à la CAPN, le SNMSU demandera à l'administration le respect des engagements pris lors des groupes de travail de préparation à la procédure d'avancement en hors classe.

Nous rappellerons, par exemple, que les promotions doivent être réparties entre les médecins qui pourront en voir les bénéfices immédiatement. Les médecins de secteur et les médecins conseillers techniques du groupe III doivent donc être prioritaires ainsi que, à valeur professionnelle équivalente, les médecins bloqués en haut de la 1^{ère} classe et proches de la retraite.

Sommaire

- 2 CAPN du 13 juin 2018
- 3 Service sanitaire Esculape suite
- 4 Lettre à la CNIL
- 6 Réponse DGESCO
- 8 Échange et partage d'informations médicales
- 10 De l'Éducation nationale à la Fonction publique hospitalière
- 11 Le syndrome de l'EPOCS
- 12 La douleur chronique chez l'enfant
- 15 Enquête SNMSU 2017-2018
Activités syndicales
Les chantiers Fonction publique
- 16 Bulletin d'adhésion

L'arrêté du 8 mars 2018 fixe aussi le taux de promotion pour l'accès à la 1^{ère} classe pour les années 2018, 2019 et 2020. Ces taux sont respectivement de 16%, 19% et 21%, alors qu'ils étaient de 13% ces trois dernières années. Nous allons enfin atteindre, en 2020, les 21% promis en novembre 2015 ! Après des mois d'argumentation par le SNMSU-UNSA Éducation sur l'attractivité de notre métier, notre ministère nous envoie enfin un signe positif !

Pour autant, notre situation reste très inquiétante avec de nombreux départs prévisibles à la retraite, en détachement, en disponibilité et seulement 35 reçus au concours 2018, et plus de 400 postes déjà vacants... Notre ministère a donc encore de gros efforts à faire pour sauver la médecine scolaire : politique de santé à l'école à renforcer et à évaluer, réorganisation de la médecine scolaire, notre régime indemnitaire à améliorer et autres mesures d'attractivité. Les chantiers ne manquent pas. Le SNMSU-UNSA Éducation est toujours force de proposition, mais le dialogue social est vraiment difficile, voire inexistant. Notre ministère est plutôt dans l'autosatisfaction et le statu quo, en décalage complet avec notre réalité de terrain. Des rumeurs, comme notre transfert au ministère de la Santé ou aux collectivités locales, circulent à nouveau et les fausses bonnes idées, comme l'externalisation de la médecine scolaire aux étudiants en santé (le fameux service sanitaire) et aux médecins libéraux, vont bon train.

Le SNMSU-UNSA Éducation saisira l'opportunité des élections professionnelles 2018 pour réaffirmer la spécificité des médecins de l'éducation nationale. Notre objectif sera aussi de conforter notre place de syndicat largement majoritaire des médecins de l'éducation nationale. Pour cela, nos secrétaires académiques SNMSU inviteront en début d'année scolaire 2018-2019 tous les médecins scolaires à des réunions syndicales. Nous comptons sur vous pour y participer et pour battre le rappel autour de vous !

N'oubliez pas non plus de remplir et de faire remplir notre enquête syndicale 2017-2018 sur l'activité des médecins de l'éducation nationale.

Au nom du Bureau national, je vous souhaite ensuite de très bons congés d'été !

Marianne Barré, Secrétaire générale du SNMSU-UNSA Éducation